

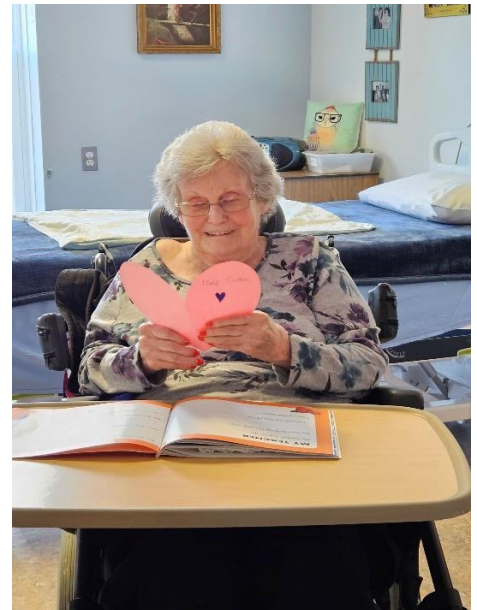
Mois thématique : Février

La prévention et le traitement du déconditionnement s'amorcent par nos gestes simples du quotidien qui sont faits **AVEC** et non pas pour la personne hébergée.

A : Accompagner	V : Vérifier	E : Effectuer	C : Communiquer
MOIS Février	THÉMATIQUE DES LOISIRS 14 - Saint-Valentin	THÉMATIQUE APTD Prendre soin de soi	

Exemple d'activités dirigées à compléter **AVEC** la personne hébergée :

- **Communiquer** avec la personne hébergée lorsqu'il y a une activité de manucure;
- **Accompagner** la personne hébergée au salon de coiffure;
- **Vérifier** que la personne hébergée ait pu se maquiller;
- **Effectuer** un massage des mains, épaules et bras suite à un soins d'hygiène;
- **Effectuer**, organiser des soins esthétiques pour les personnes hébergées;
- **Communiquer** avec la personne hébergée lorsque son moment « bain » est transformé en moment « spa »;
- **Effectuer** la révision de :
 - APTD # 14 : Mobilisation et positionnements optimaux
 - APTD # 24 : Apports alimentaires optimaux.



Mois thématique : Février

Loisirs et services alimentaires :



- **Effectuer** des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **Communiquer** en impliquant le personnel, les bénévoles et les proches pour accomplir des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **Vérifier** que tout soit mis en place lors du repas thématique de Saint-Valentin;
- **Accompagner** les personnes hébergées lors des activités de yoga, détente, méditation;
- **Communiquer** vos « bons coups » lors de la tenue d'activité spéciale, ex. : salon de beauté.

"Quand l'amour grandit en toi, la beauté fait de même, car l'amour est la beauté de L'âme."

St-Augustin

Merci de collaborer au maintien des acquis des personnes hébergées et ainsi leur permettre de maintenir leur autonomie et leurs capacités.

Merci de votre travail d'équipe!

FRÉVRIER est le mois du **DROIT AUX SERVICES**

C'est le droit de recevoir les soins et les services que l'on a de besoin, comme les examens, les prélèvements, les soins, les traitements ou toute autre intervention.

Les prestataires de services démontrent une attitude bien traitante en recevant avec chaleur et courtoisie, la demande pour les soins de la personne hébergée ou en y répondant le cas échéant.